

Rapport d'activité des services de l'État 2019-2020

Intervention de M. Emmanuel Aubry, préfet des Deux-Sèvres

Monsieur le président du Conseil départemental,
Mesdames les conseillères départementales,
Messieurs les conseillers départementaux,
Mesdames et messieurs les chefs de service de l'État et du Conseil
départemental,
Mesdames et messieurs,

Je vous remercie de me permettre de vous présenter les rapports d'activité des services de l'État 2019 et 2020. Initialement prévu en juin dernier pour vous présenter le bilan 2019, la réserve électorale, le premier confinement, la trêve estivale, et les élections sénatoriales ne nous ont pas donné la possibilité de créer ce moment. Et en novembre 2020, Il me paraissait, de fait, très artificiel, de revenir sur l'activité de la seule année 2019, certes intéressante, mais sans doute en net décalage avec notre réalité 2020.

J'ai donc opté pour une présentation de l'activité des services de l'État des derniers mois, et esquissé celle qui sera la nôtre dans les semaines et mois à venir. Et je vous remercie, Monsieur le président, d'avoir bien voulu conserver ce temps d'échange, dans un format inhabituel lié au contexte sanitaire, mais qui est important à mes yeux : il consiste à rendre compte de l'activité des services de l'État, exercice qui s'impose d'autant plus en période de crise, et conformément à la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, qui stipule, dans son article 14, que « *Tous les Citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi ...* » et dans son article 15, qui précise que « *La Société a le droit de demander compte à tout Agent public de son administration* ».

Ce rendez-vous m'offre l'opportunité de pouvoir parler au nom des fonctionnaires, policiers, gendarmes, personnels administratifs et techniques qui servent notre département avec dévouement et sens du service public. Ils sont représentés, ici, à travers les membres du corps préfectoral et les chefs de service de l'État. Ce résultat est le leur. Il est retracé dans les deux flyers qui vous présentent les rapports d'activité annuels des services de l'État.

Et compte tenu des impacts de la crise sanitaire, sociale, et économique que nous vivons, je serai amené à sortir parfois du périmètre préfectoral, pour aborder des éléments de la compétence de l'agence régionale de santé, de la direction des services départementaux de l'éducation nationale, ou de la direction départementale des finances publiques dont je remercie les directeurs de leur présence, de leur accord pour ces incursions, mais surtout de leur action au quotidien, tant l'épisode sanitaire a sollicité tout particulièrement ces secteurs : M. Flament, pour l'ARS, M. Leclerc, pour la DSDEN, et M. Fertier-Pottier pour la DDFIP savent de quoi je parle.

L'année 2019 avait été riche, mais l'année 2020 est plus dense, encore, avec de nouvelles menaces et de nouveaux défis, emmenés par une crise sanitaire inédite aux conséquences économiques et sociales dont nous savons qu'elles seront considérables. Et les services de l'État sont pleinement engagés dans sa gestion de cette crise, et dans l'accompagnement des plus fragiles, avec le souci constant de répondre aux attentes croissantes de nos concitoyens, en synergie avec les collectivités territoriales et leurs élus.

Je crois, Monsieur le président, qu'un temps est réservé, à l'issue de mon propos, pour des questions, mais j'aborderai tout d'abord les thèmes suivants : la situation sanitaire, en premier lieu, la sécurité publique, ensuite, le développement économique, les relations avec les collectivités territoriales, la préservation de l'environnement, et enfin, les sujets de cohésion sociale.

I- Situation sanitaire :

Si, lors de la première vague, le département des Deux-Sèvres a été en partie épargné, ce n'est plus le cas dans cette deuxième vague. Quelques chiffres illustrent mon propos.

Le nombre de décès en établissement, lors de la première vague, était de 22. Depuis le 29 septembre, nous avons à déplorer 38 décès en Deux-Sèvres.

Le taux d'incidence, qui mesure le nombre de cas positifs dans une population donnée, était de 30 pour 100 000 habitants, en septembre, lorsque nous évoquions un rebond. Il était, vendredi dernier, de 300 pour 100 000 habitants, avec des disparités géographiques, puisqu'il était plus proche de 500 cas pour 10 000 habitants dans le nord du département. Les derniers chiffres de ce dimanche semblent évoquer une stabilisation : les prochains jours seront donc déterminants, pour savoir si la hausse se poursuit, ou si un plateau, à un niveau tout de même très élevé, se confirme, voire laisse présager un tassement.

Le taux de positivité est de près de 12 %, et près de 4000 personnes sont aujourd'hui isolées dans le département.

48 établissements médico-sociaux connaissent au moins un cas de Covid, soit dans les résidents, soit dans le personnel. Et certains de ces établissements ont dû faire appel au SDIS pour un soutien bienvenu. Cette allusion à l'activité du SDIS me conduit d'ailleurs à saluer l'engagement de ce service dans la crise, au-delà de ce qui est habituellement fait. Impliqué dès le début dans la distribution des matériels de protection, dans l'accompagnement méthodologique et pratique des EHPAD, le SDIS 79 a fait la preuve de son efficacité opérationnelle, d'ailleurs attestée par le récent document stratégique, le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques, que, Monsieur le président du conseil d'administration et moi avons adopté en septembre dernier. Cette efficacité opérationnelle a aussi été confirmée par la récente inspection faite en septembre par la DGSCGC.

La politique de tests massifs est naturellement mise en œuvre : 76 650 prélèvements PCR entre le 1^{er} juillet et le 31 octobre, plus de 10 400 depuis le 1^{er} novembre.

Les établissements de santé sont fortement sollicités, avec un taux d'occupation en services de réanimation de 67 % à la fin de la semaine dernière, qui évolue au fur et à mesure de l'ouverture d'unités COVID supplémentaires.

Secteurs privé et public coopèrent et s'articulent, sous l'animation attentive de l'ARS.

On le voit : la situation, moins défavorable qu'ailleurs lors du premier semestre, ne saurait constituer un brevet d'invulnérabilité pour la deuxième vague, bien réelle. Face à la menace du virus, nous devons donc faire preuve de solidarité et de responsabilité dans l'espoir de reprendre tous au plus vite une vie au plus proche de la normalité. Notre priorité, vous le savez, est de freiner la propagation du virus, pour protéger nos concitoyens et empêcher que nos hôpitaux ne soient saturés, pour ne pas dire dépassés : nous le devons aux équipes soignantes.

Comme au printemps dernier, le sens de ce confinement est d'empêcher de nouvelles contaminations, dans les réunions familiales et amicales, mais aussi sur les lieux de travail ou encore dans les espaces publics.

J'ai eu l'occasion, à de nombreuses reprises, de souligner la relation qui s'est mise en place depuis le début de la crise entre les élus locaux et les services de l'État, incarnée dans le couple « maire-préfet » : pour moi, ce n'est pas qu'une formule, mais une exigence due à nos concitoyens. A tous les stades de l'action, je me suis attaché à concerter, quelques fois sans doute dans des conditions de délais contraintes, parce qu'il fallait aller vite, mais toujours en écoutant les points de vue exprimés par les acteurs du territoire. Et je me suis efforcé, en maintenant ouverts les marchés, lors du premier confinement, ou en préservant certaines manifestations, de tenir le chemin de crête, entre excès de précaution et légèreté coupable.

Les mesures prises, soit localement, soit nationalement, sont fortes et impactent durement la vie de chacun. Les jours qui viennent détermineront notre sort des semaines et mois à venir.

Et si le civisme des Deux-Sévriens est là, j'observe malgré tout, avec le temps, quelques comportements problématiques : des contrôles sont donc opérés par les forces de l'ordre, et des verbalisations sont intervenues, dans une proportion plus élevée qu'en avril dernier, pour des déplacements injustifiés, pour non port du masque ou non respect des gestes barrières.

Et, à l'évocation des forces de l'ordre, j'en viens maintenant aux questions de sécurité.

II- Sécurité

Dans ce contexte troublé, figure parmi les premières attentes de nos concitoyens vis-à-vis de la puissance publique : la sécurité. Quand je parle de sécurité, je l'entends au sens large, de la lutte contre le risque terroriste à la protection de la sécurité civile, de la tranquillité du quotidien à la prévention de la délinquance.

En accord avec Monsieur le Procureur de la République, arrivé récemment à Niort, les priorités d'action dans le département sont claires :

- la lutte contre les stupéfiants ;
- les violences intra-familiales, avec une grande réactivité des services où les plaintes sont déposées ;
- la lutte contre l'insécurité routière ;
- la lutte contre le terrorisme et la sensibilisation au risque de séparatisme.

Ces actions passent par une visibilité accrue des forces de l'ordre, pour faire en sorte que nos concitoyens soient rassurés, pour déstabiliser les délinquants, et faire en sorte qu'il n'y ait aucune zone de non-droit. C'est la raison pour laquelle, à plusieurs reprises depuis mon arrivée, j'ai souhaité bénéficier de l'apport de renforts mobiles. C'était le cas, cet été, à Bressuire et Niort. Et, début novembre, nous avons pu bénéficier d'un escadron de gendarmes mobiles, qui sont intervenus à Bressuire, Niort, et Saint Maixent. Et je compte bien, avec le soutien de la préfète de zone, réitérer régulièrement ces opérations.

Je vous donnerai les tendances observées depuis le début de l'année. Attention, malgré tout, aux chiffres : dans le contexte de la crise, ayant donné lieu à des mesures exceptionnelles, les indicateurs de la délinquance présentent des évolutions atypiques depuis mars 2020, dont l'interprétation s'avère complexe pour plusieurs raisons : le confinement a fortement influencé les conditions de dépôt de plainte, pour les victimes et les forces de sécurité. Et certaines formes de délinquance ne peuvent pas s'exercer dans le contexte de confinement ou de couvre-feu, tandis que d'autres sont renforcées.

Mais en quelques mots : une baisse de la délinquance générale, et une augmentation des atteintes aux personnes, avec tout particulièrement, des violences intra-familiales qui progressent. Ces dernières progressaient avant mars 2020, cette tendance s'accroît encore avec les périodes de confinement.

Concernant la délinquance générale, sur les 8 premiers mois de l'année 2020, le groupement de gendarmerie des Deux-Sèvres a eu à constater une baisse de -12,5 % par rapport à la même période de l'année 2019. La même tendance se dégage, avec une baisse de - 14 %.

Dans le domaine de la lutte contre les stupéfiants, il s'agit d'une priorité nationale du Gouvernement, et dans les Deux-Sèvres, les mises en causes croissent de manière très forte : sont ici concernés tous les territoires, sur tout le spectre, de l'usage simple, à l'usage-revente, et aux trafics, grands et petits ; À noter, la mise en place, depuis le 1^{er} septembre dernier, de l'amende forfaitaire délictuelle, qui simplifie le travail des forces de l'ordre à l'encontre des usagers, et l'usage désormais plus fréquent, de chiens « stup », avec le renfort régulier du groupement cynophile de Charente maritime.

Dans le domaine des violences faites aux femmes, je voulais vous assurer d'une action résolue contre ce fléau, action co-construite avec les collectivités et les associations, avec le soutien du fond interministériel de prévention de la délinquance. A titre expérimental, en mai dernier, l'Union Départementale des associations familiales (UDAF) et France victime se sont relayées dans une cellule commerciale mise à disposition du gestionnaire du centre commercial de Chauray pour accompagner les victimes de violences intrafamiliales. Cet accueil a été reconduit et maintenu par l'UDAF permettant aux victimes, lors de leurs sorties, d'avoir un premier échange et, le cas échéant, d'effectuer un signalement. Nous évaluerons en fin d'année cette action expérimentale, pour la poursuivre ou l'adapter le cas échéant.

Par ailleurs, l'accueil des victimes a progressé dans nos services : la quasi-intégralité du territoire sera désormais couverte par l'activité des intervenants sociaux, pour améliorer l'accueil des victimes.

Et pour renforcer cette action, le Conseil Départemental s'est engagé à financer un poste pour le sud du département.

Monsieur le Président du Conseil départemental, alors que la convention vient d'être signée, je tiens particulièrement aujourd'hui, à saluer cet engagement et vous en remercie.

En matière de sécurité routière, la fermeté restera de mise, puisque nous avons connu, en 2019, de très mauvais chiffres : 34 morts en 2019 : en 2020, nous savons que la baisse du nombre de tués (15, à ce jour) n'est pas sans lien avec la baisse de circulation entraînée par le premier confinement. Nous devons donc poursuivre sans relâche et intensifier la lutte contre la vitesse excessive mais aussi contre la conduite sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants.

Je voudrais enfin, dans le domaine de notre sécurité, aborder un thème dicté par l'actualité nationale, qui impose notre vigilance : **celui du risque terroriste** : que l'apparente tranquillité des Deux-Sèvres ne nous trompe pas ! L'état de la menace, sur l'ensemble du territoire, est important, et se présente sous des formes renouvelées. Là où, hier, l'essentiel résidait dans des équipes projetées depuis l'étranger, nous sommes confrontés au risque endogène, et des phénomènes de radicalisation qui peuvent être individuels, par l'intermédiaire des technologies numériques, qui peuvent être rapides, qui peuvent être plus difficilement détectables, et nécessite une adaptation permanente des forces de sécurité, militaires et civiles. C'est dans ce contexte, que depuis quelques jours, notre département, comme beaucoup d'autres, a reçu le soutien de l'armée, avec l'arrivée d'un détachement « sentinelle » de 27 militaires, qui permettront de prendre le relais de nos policiers, pour la sécurisation des établissements scolaires, des lieux de culte, et des espaces commerciaux.

Cette attention au risque terroriste est grande, de la part des services spécialisés, mais elle nous concerne tous, Mesdames et Messieurs les élus : c'est une responsabilité collective, de chaque acteur du territoire, public ou privé, pour la détection des signaux dits « faibles », parfois presque imperceptibles. Une vigilance collective nous donnera plus de chances de prévenir le basculement dans la radicalisation et le passage à l'acte.

Votre assemblée, Monsieur le Président, dans l'exercice de ses compétences d'action sociale, de gestion des collègues, peut avoir été, être, ou pourra être, dans l'avenir, au contact de cette problématique : il nous faut être prêts et nous assurer que les lieux d'échange de ces informations sensibles sont mis en place, y compris pour détecter toute risque de séparatisme. C'est le cas dans les Deux-Sèvres, et je salue la participation régulière de votre vice-présidente, Madame Nietto, aux réunions régulières de la cellule de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles (CPRAF).

La cellule départementale de lutte contre l'islamisme et le repli communautaire (CLIR) a également commencé ses travaux lors de sa réunion d'installation du 26 juin 2020. Dans la foulée, une formation spécifique des différents acteurs et partenaires locaux a été animée par le Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR). Et si l'un de vous, Mesdames, et Messieurs les élus, éprouve des difficultés ou des besoins de formation dans un domaine si sensible, nous sommes, avec le Directeur de Cabinet, à votre disposition pour échanger.

Toujours sur le thème de la sécurité, la **prévention des risques et la protection civile sont essentielles**. Les services de l'État continuent de développer une culture de la gestion de crise. Cela nécessite d'acquérir toujours plus de compétences, de les partager largement et de continuer à régulièrement nous former en réalisant des exercices mobilisant tous les acteurs de la sécurité : les services de la préfecture, le SDIS, la gendarmerie, la police nationale, le SAMU, les services de l'hôpital, la protection civile et, le cas échéant, l'armée.

Si la crise sanitaire a impacté le calendrier des exercices réguliers et communs, les 56 communes concernées par la mise en place d'un plan communal de sauvegarde ont répondu à leurs obligations. En partenariat avec le SDIS, l'objectif 2021 sera de réaliser avec elles des exercices afin de les aider à s'approprier pleinement leur PCS et d'amener également toutes les autres communes du territoire vers cette culture de la gestion de crise.

Cette gestion de crise, nous le savons, impacte fortement depuis mars notre vie économique, ce qui m'amène à aborder le troisième thème annoncé, celui du développement économique, avec un dispositif inédit de soutien, mis en place par le Gouvernement, et décliné bien-sûr dans les Deux-Sèvres.

III- Le Développement économique et ses conséquences sur l'emploi :

L'impact de la crise sanitaire sur l'économie est massif et durable. L'État a développé un panel de solutions très étendu, qui joue le rôle d'amortisseur de la crise, même si les situations sont très hétérogènes d'un secteur à l'autre.

Sur le plan conjoncturel, quatre types de mesures ont été mises en place : l'activité partielle, le fonds de solidarité, le prêt garanti par l'État, et les reports de charges fiscales et sociales.

L'activité partielle :

- Pour les entreprises fermées ou qui rencontrent des difficultés, le recours au chômage partiel est maintenu dans des conditions exceptionnelles qui prévalaient jusqu'à présent (« zéro reste à charge » pour l'employeur, lorsque l'entreprise est contrainte de fermer). Dans les Deux-Sèvres, les chiffres des aides à l'activité partielle sont forcément inédits, en raison de l'arrêt d'activité des entreprises au deuxième trimestre 2020. Ainsi :

- pour l'année 2019, 30 823 heures ont été chômées au titre de l'activité partielle relevant de motifs économiques (mises à part 12 472 heures liées au sinistre de l'entreprise Leach International).

- pour la première moitié de 2020 et jusqu'à fin août, des aides pour plus de 33 millions d'heures de chômage partiel ont été sollicitées dans le département. Elles émanent de 5 980 entreprises et concernent un total de 66 161 salariés. Elles représentent un total d'indemnisation supérieur à 67 millions d'euros, sur cette période et concerne particulièrement le commerce et les services, la construction et l'hébergement-restauration. Les services de l'UD-DIRECCTE ont été particulièrement sollicités pour la gestion de ces demandes, qui, de l'aveu de tous les acteurs, sont intervenus dans des délais et des conditions satisfaisants.

Le Fonds de solidarité :

Initialement limité à 1500 €, le fonds de solidarité a été élargi (en montant et en taille d'entreprises) et va pouvoir bénéficier à davantage d'entreprises avec des compensations de perte de chiffre d'affaires pouvant atteindre jusqu'à 10 000 euros.

Dans notre département, au 12 novembre, 15 600 versements pour un montant de 20,73 M€ ont été opérés, au titre de ce fonds de solidarité, à près de 6 400 entreprises.

Sans surprise, c'est le secteur du commerce (3,8M€) puis celui de la restauration (3,2 M€) qui sollicitent le plus ce fonds.

Les prêts garantis par l'État :

Pour les entreprises qui ne trouvent aucune autre solution de financement, l'État pourra accorder des prêts jusqu'à 10 000 euros pour les entreprises de moins de 10 salariés et jusqu'à 50 000 euros pour celles qui ont de 10 à 49 salariés. Ces prêts seront accessibles jusqu'au 30 juin 2021 et leur remboursement pourra être porté d'un à deux ans.

Les mesures fiscales :

Elles portent sur des reports d'échéance et des délais de paiement : 1100 entreprises ont bénéficié de ces mesures dans le département, pour un montant de 15,9 M€.

Il serait trop long de détailler l'ensemble des mesures et les spécificités de tel ou tel secteur. Mais pour les entreprises, l'enjeu de lisibilité est grand, et elles doivent avoir deux réflexes : d'une part, solliciter les chambres consulaires, et tout particulièrement la CCI, en rapport avec les services de l'État, pour régler rapidement tout différend, et faire appel au numéro national 0 806 000 245 pour toute information.

Mesdames et Messieurs les élus, je ne sais que trop le grand désarroi de nos professionnels, dans l'événementiel, dans les commerces, dans tous ces secteurs malmenés par la crise ...

Et puisque l'optimisme est de volonté, je veux voir, malgré tout, quelques raisons d'espérer : le dispositif mobilisé par l'État, dont j'ai rappelé succinctement les chiffres pour les Deux-Sèvres, est inédit dans son ampleur. Il visait à maintenir l'outil économique pendant ce trou d'air de l'année 2020. Il s'adaptera encore à la conjoncture.

Surtout, sur le plan structurel, l'état de l'économie était, avant le choc, favorable, et l'exemple de la vigueur de la reprise après le premier confinement, est de bon augure.

Enfin, avec les multiples appels à projet du plan France relance, les entreprises pourront bénéficier d'aides pour se moderniser. Dans les jours prochains, des annonces concerneront ces appels à projet, et j'espère bien que nombre d'entreprises des Deux-Sèvres y seront éligibles.

À ce jour, sur 20 projets déposés, 5 sont déjà bien orientés, et devraient faire l'objet de prochaines annonces. Les appels à projets sont nombreux, tous recensés sur le site internet « plan de relance ». Je peux citer quelques exemples :

- les appels à projets du fonds de modernisation pour l'aéronautique et pour l'automobile, dotés respectivement de 100 M€ et 200 M€,

- l'appel à projets « soutien à l'investissement dans les secteurs stratégiques » doté de 100 M€ pour 2020 qui vise à soutenir la relocalisation de capacités de production dans le secteur de la santé, l'agroalimentaire, l'électronique et les secteurs fournissant les produits nécessaires au fonctionnement essentiel de l'industrie.

- l'appel à projets destiné à améliorer les règles d'hygiène et le bien-être animal dans les abattoirs, doté de 130 millions € d'euros d'investissement. Sur ce sujet, j'ai rencontré les professionnels dès la mi-septembre pour les sensibiliser.

Pour l'ensemble ces dispositifs à destination des industries, le point de contact régional est le Service Économique de l'État en Région (SEER) à la DIRECCTE.

L'État s'est également beaucoup engagé auprès de l'agriculture.

Dans le département des Deux-Sèvres, l'agriculture et les filières qui lui sont rattachées représente un poids considérable. Je sais combien, Mesdames et Messieurs les Conseillers Départementaux, vous êtes fréquemment sollicités sur ces questions.

Les difficultés structurelles rencontrées par plusieurs filières (polyculture, bovins viande et lait par exemple) sont toujours présentes, et la crise sanitaire a fortement impacté le marché des volailles festives ainsi que la commercialisation des chevreaux qui est un maillon essentiel du maintien de l'excellence départementale de la filière caprine.

Les services de l'État s'attachent à accompagner au mieux les exploitants concernés pour leur permettre de poursuivre leur activité, et le cas échéant, passer ce cap difficile. L'appui est également national pour aider aux discussions au sein de chaque filière afin d'apporter la résilience attendue. Le cas des chevreaux en est un bon exemple, avec des aides de l'État en soutien au stockage, et une forte incitation à voir pris en charge, sur l'ensemble de la filière, cette question des coûts d'abattage.

Localement, dans la continuité des actions déjà engagées depuis plusieurs années par le Conseil Départemental et avec une attente des consommateurs largement révélée pendant la crise, l'appui au développement des circuits courts paraît essentiel. Il faut désormais mieux structurer cette nouvelle offre. En tant qu'élus et avec l'appui de la Chambre d'Agriculture, vous avez un rôle très important à jouer. La mise en place des « projets alimentaires de territoire » par ailleurs largement soutenus doit être poursuivie et généralisée.

L'impact sur l'emploi :

Un sujet de grande attention, cependant, qui impose notre action conjointe, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les élus : celui des conséquences de cette crise économique sur l'emploi, et tout particulièrement sur l'emploi des jeunes. Au troisième trimestre, le nombre de chômeurs progressent de 10 % par rapport à 2019. cette augmentation est plus prononcée encore pour les jeunes de moins de 26 ans, à + 12 %.

L'emploi est donc une priorité. Un investissement sans précédent de 6,5 milliards d'euros a été décidé pour permettre à chaque jeune qui arrive sur le marché du travail de trouver une solution adaptée (apprentissage, prime à l'embauche d'un jeune jusqu'à 4000 euros, service civique, ...). Les emplois francs, l'aide à l'apprentissage, les parcours emploi compétence, le territoire zéro chômage, l'insertion par l'activité économique, toutes les incitations au recrutement sont mobilisées.

Le slogan « un jeune, une solution », ne doit pas être une simple formule, et nous sommes amenés à travailler ensemble, Monsieur le président. En effet, pour certains de nos concitoyens, les dispositifs de la politique de l'emploi ne suffisent pas à leur permettre de reprendre pied dans la vie professionnelle. C'est le cas de personnes peu ou pas du tout qualifiées, notamment de certains jeunes, des chômeurs de longue durée, des bénéficiaires du RSA, des personnes qui ont besoin d'être réinsérées dans le monde économique.

C'est précisément dans ce domaine que notre partenariat avec le Conseil Départemental prend tout son sens et se traduit chaque année par une convention d'objectifs et de moyens qui nous permettent de cofinancer des contrats aidés aussi bien dans les secteurs marchands et non marchands. Je vous l'ai dit lors de notre première rencontre, Monsieur le Président, il s'agit ici d'une co-production de nos deux maisons, qui doit, avec fluidité et compréhension des enjeux, s'intensifier : nous avons convenu d'animer ensemble une prochaine réunion pour évoquer ces demandeurs d'emplois fragiles, aux premiers rangs desquels figurent les BRSA.

Pour soutenir l'emploi et l'économie, compte tenu du rôle du secteur public dans l'investissement, notamment dans le secteur du BTP, un effort sans précédent est mené vers ces collectivités. _

IV : Rôle de l'État vis-à-vis des collectivités :

Afin de soutenir les interventions des collectivités territoriales, l'État a décidé d'actionner différents leviers : une dotation de soutien à l'investissement local, qui se montait à 1,9 M€ début 2020, a bénéficié d'un abondement pour 2020 et 2021 du même montant. Cette enveloppe servira les nouveaux projets d'investissement dans 3 domaines prioritaires : la transition écologique, la résilience sanitaire et la protection du patrimoine. Et la DETR reste à un niveau favorable, avec plus de 8 M€ pour notre département. Aujourd'hui, sur ces crédits, 7 M€ de DETR et 3,3 M€ de DSIL sont programmés : je privilégierai les dossiers « prêts à partir », car nos entreprises, nos salariés ont besoin d'une commande publique effective, très rapidement.

Pour répondre à ces enjeux, il convient de fédérer et renforcer les capacités d'ingénierie présentes dans nos territoires. La création de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT), et la mise en place dans le département de partenariats entre tous les acteurs pour mieux accompagner les collectivités, constitue une réponse à la demande en ingénierie.

Parallèlement à la mise en œuvre départementale de l'ANCT, le lancement du programme « Petites villes de demain » ciblé sur les pôles de centralités de moins de 20 000 habitants, vient compléter le dispositif d'accompagnement par l'État des villes maillant le département, après le dispositif « Action cœur de ville ».

Comme il a été rappelé lors de la commission locale de cohésion des territoires que j'ai réunie le 24 août dernier, il est de grande importance de développer l'offre de logements sociaux dans les communes aujourd'hui en tension. Je compte sur la mobilisation des bailleurs HLM pour proposer des opérations répondant aux besoins des populations ainsi que sur les collectivités pour apporter du foncier et soutenir financièrement les opérations aux côtés de l'État.

Par le programme d'intérêt général et par les opérations programmées d'amélioration de l'habitat vous êtes également en appui de la lutte contre la précarité énergétique. L'État et le Département travaillent en effet, depuis plusieurs années, sur ce projet d'envergure qu'est celui de la rénovation énergétique de l'habitat.

Ce sont ces programmes conjoints que nous devons poursuivre et amplifier pour répondre à l'ambition nationale de réduire fortement l'empreinte du bâtiment en termes de consommation énergétique. Au titre de l'ANAH, concernant notre département, entre 250 et 300 rénovations lourdes ont été réalisées en 2020. Il nous appartiendra de faire mieux en 2021 en parallèle de l'ouverture du dispositif d'aide simplifié à tous les ménages « Maprimrénov' ». Pour cela, un développement des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui pourrait intervenir en lien avec le programme « Petites villes de demain » est à encourager.

Enfin, je voudrais rappeler que toutes ces actions qui participent au développement des territoires doivent se faire en limitant l'artificialisation des sols. Il ne s'agit pas d'une ressource inépuisable, et notre département doit être exemplaire sur ce sujet. L'État restera donc vigilant et veillera à ce que les efforts de modération de consommation foncière se concrétisent véritablement dans les nombreux Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) en cours d'élaboration.

Enfin, s'agissant des investissements, je ne peux passer sous silence les discussions en cours et à venir, sur le Contrat de Plan Etat/Région (CPER), dont j'ai abordé les prochaines étapes, déterminantes, lors d'une visio-conférence, jeudi dernier.

Trois enjeux sont identifiés :

- répondre à la crise sanitaire, économique et environnementale.

- accompagner la transition écologique, numérique et productive pour permettre à la France de faire face aux évolutions à venir ;

- illustrer l'approche différenciée de la décentralisation et permettre ainsi de prendre en considération les priorités déterminées au plus près des territoires.

J'ai évoqué la transition écologique : dans le département, les services de l'État se sont mobilisés également en sa faveur.

V Préservation de l'environnement

Nous le savons : la gestion de l'eau est un enjeu majeur en Deux-Sèvres,

tant

- du point de vue qualitatif, avec la quasi-totalité des masses d'eau en état médiocre. Nous concentrons en particulier 43 des 117 points de prélèvement pour l'eau potable définis comme prioritaires en région Nouvelle Aquitaine au titre du « Grenelle de l'environnement » ;

que

- du point de vue quantitatif, avec des prélèvements en eau, tous usages confondus, supérieurs à ce que le milieu peut supporter et une fréquence accrue de cours d'eau en situation d'assec pendant la période estivale.

Une attention toute particulière lui a légitimement été consacrée par les services de l'État, pour plusieurs dossiers aux côtés du Conseil Départemental.

Ainsi, l'important travail collectif autour du nouveau schéma départemental d'alimentation en eau potable, sera un point d'ancrage fort pour guider notre politique de sécurisation de la ressource ces prochaines années.

Les contrats « Re-Sources » impliquant les syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable sont également en cours de renouvellement, ce qui permettra de conforter la dynamique d'actions en matière d'amélioration de la qualité de l'eau.

Parallèlement et faisant suite aux Assises de l'eau et de la biodiversité, il est désormais possible pour les collectivités de préempter du foncier, ce qui ouvre des perspectives pour la conclusion de baux environnementaux et la protection de la ressource.

Cette nouvelle possibilité pourra se combiner avec le projet que pilote le Conseil Départemental concernant la mise en place, en lien avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de paiements pour services environnementaux au bénéfice des exploitants agricoles qui s'engageront dans les pratiques attendues.

Ces perspectives ne doivent pas masquer ce qu'a été l'action quotidienne de l'État cet été pour assurer une gestion très resserrée de la campagne d'irrigation 2020. Malgré la canicule observée en juillet, un effort particulier a été effectué pour optimiser la ressource et préserver les milieux, notamment le Marais Poitevin. Il sera poursuivi en 2021 avec une couverture de l'ensemble des bassins par des arrêtés cadres interdépartementaux précisant les prélèvements d'eau possibles selon les conditions d'étiage, et intégrant progressivement l'ensemble des usages, l'irrigation bien sûr, mais également les usages professionnels et domestiques.

Enfin, toujours en matière d'aménagement durable des territoires compte tenu des épisodes plus récurrents de sécheresse, je souhaite rappeler l'important soutien apporté par les services de l'État au projet de réserves dans le bassin Sèvre niortaise – Mignon. Ce projet de territoire vise à accélérer la transition agro-écologique avec des engagements ambitieux de la profession agricole en contrepartie d'un accès à l'eau. Conduit dans la transparence, sa mise en œuvre effective sera suivie par les services de l'État et chacun pourra avoir connaissance de ses résultats au bénéfice de l'environnement grâce à l'observatoire des pratiques agricoles en cours de création. Ce projet est un enjeu majeur pour les Deux-Sèvres.

Il est une illustration de cette transition agroécologique qu'il nous faut collectivement conduire.

V- Cohésion sociale

Permettez-moi d'en venir maintenant au dernier point que je souhaitais évoquer, une des compétences majeures de l'État, qui consiste à garantir la cohésion sociale.

Pour cela, la lutte contre l'exclusion quelle qu'en soit la forme, est une promesse républicaine essentielle et la raison d'être de toutes nos politiques publiques.

À cet égard, agir durablement en faveur des personnes privées de domicile nécessite, au-delà même de la gestion de crises, le développement de solutions pérennes.

Ainsi, dans le cadre du plan quinquennal «Le logement d'abord», les ouvertures de « Maisons-relais », autrement nommées « Pensions de famille », vont se poursuivre dans le département : 82 places ont d'ores-et-déjà été validées à ce jour contre 55 avant le lancement du programme,. En 2022, nos objectifs locaux seront même dépassés pour atteindre un nombre de 137 places.

L'accueil et l'intégration des étrangers en situation régulière sont également cruciaux.

Il est de notre devoir de les intégrer au mieux, en leur permettant de vivre de manière autonome avec un logement et un emploi. Ces derniers mois, en dépit de la crise sanitaire et de la crise économique, **l'accompagnement à l'intégration des étrangers s'est poursuivi** aussi bien dans le domaine de l'accès au logement (42 logements ont ainsi été mis à disposition) que dans le domaine de l'emploi.

Sur ces thématiques dont nous connaissons bien les enjeux humains, nos partenariats s'avèrent être un élément essentiel dans la réussite de ces politiques, je pense notamment au **Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)** ou encore à la politique de prévention des expulsions locatives (dont la charte à été signée début 2020) .

Je pense aussi à la Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'accès à l'Emploi (CALPAE) qui permet une meilleure articulation entre le Conseil départemental et l'État pour :

- réduire les sorties sans solution de l'ASE ;
- avoir un meilleur accès aux services et à un suivi individuel ;
- bénéficier d'un accompagnement renforcé vers l'emploi.

Pour garantir la démocratie, il est aussi crucial de développer l'adhésion aux valeurs républicaines, le sentiment d'appartenance, de citoyenneté. En dépit du report du « séjour de cohésion » à 2021, l'État a poursuivi ses actions en vue de la généralisation du **service national universel (SNU)**, avec la mise en place, dès cet été, de missions d'intérêt général (MIG) au profit des **42 jeunes inscrits au SNU** dans notre département.

La crise sanitaire que nous traversons a mis davantage en exergue les difficultés rencontrées par les enfants et les jeunes des quartiers prioritaires de la ville. Face à cette situation, l'État a renforcé les activités et les services de proximité proposés aux familles des quartiers prioritaires, dans des temps d'éducation autant que de loisirs pour les jeunes de ces quartiers. Cette opération s'est notamment traduite par la mise en œuvre de 2 dispositifs :

l'« Aide exceptionnelle aux accueils de Loisirs Sans Hébergement » (ALSH) et les « colos apprenantes ». **42 séjours** ont ainsi fait l'objet d'une labellisation suite aux demandes de 6 organisateurs des Deux-Sèvres.

De plus, une trentaine d'actions labellisées « **quartiers d'été** » a été déployée en partenariat avec les collectivités locales sur les 5 quartiers prioritaires du département. L'opération a été reconduite pour les vacances de la Toussaint dans le cadre de l'opération « **quartiers d'automne** » avec au bénéfice des jeunes résidant en quartiers politique de la ville, **pour un montant global de plus de 100 000 €.**

Enfin, 5 **nouveaux postes d'adulte relais/médiateurs sociaux**, financés par l'État à hauteur de 19 375 € par an et par poste, seront déployés sur les 5 QPV d'ici fin 2020 venant ainsi compléter l'équipe existante composée de 8 adultes relais et de 6 postes financés par l'État via le FONJEP (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire).

Derrière ces exemples et ces chiffres qui sont loin d'être exhaustifs, et qui figurent dans les deux flyers mis à votre disposition, il y a notre engagement au service des collectivités, des entreprises, et des femmes et des hommes qui les composent; il y a toutes ces actions pour faire vivre aujourd'hui, et préparer demain dans les Deux-Sèvres.

Voilà, Mesdames et Messieurs les élus, ce que je voulais vous préciser, tant en ce qui concerne l'activité passée, que l'avenir, que je souhaite aborder avec vous, dans un contexte sensible, qui nous oblige tous. Je commence à connaître le département, ses habitants, ses élus : je connais leur pragmatisme et leur volontarisme : je ne doute pas que nous puissions ensemble relever ces défis qui nous attendent.

Agissons ensemble : nous contribuerons grandement, en synergie, à développer notre territoire, pour qu'il donne le meilleur pour nos concitoyens.

Je vous remercie pour votre écoute, en espérant n'avoir pas lassé votre attention. Et je suis naturellement prêt à répondre à vos questions.